

des Princes &c. Avril 1758. 245
Et y joignoit 50 écus, qui lui avoient été payés
en même-tems, &c.

Actum ut suprà.

Jean-Chrétien Götze, Conseiller de Guerre &
Auditeur L. Général.

On ne peut cependant se dispenser de terminer cet Extrait que par le choix de quelques endroits remarquables que voici du Mémoire de Mr. de Ponickau, puisque ce Mémoire va occuper incessamment les délibérations de la Diette.

Si le Ministre de Brandebourg prête à tort à Sa Maj. le Roi de Pologne, le dessein d'avoir voulu augmenter son Armée jusqu'à 30 mille hommes, pour justifier les recrues forcées des Prussiens en Saxe, il avance sans fondement, que les troupes de cet Electorat sont passées volontairement au service de Prusse, pour en inférer l'obligation où le Pays étoit selon lui de réparer la perte des Corps qui en sont désertés, par autant de nouvelles recrues, & par une somme de 71 mille 825 écus, qu'il a mauvaise grace de traiter de bagatelle. C'est cette seconde proposition & sa conséquence, que Mr. de Ponickau attaque dans la suite du Mémoire.

En effet, dit-il, ce n'est pas le Pays; mais ce sont les mêmes Régimens qui ont capitulé sous le Lilienstein. Il n'y a donc aucune ombre de droit à vouloir en rendre le Pays responsable, puisque les Prussiens ont confisqué tous les Biens qui se sont trouvés appartenir aux troupes évadées: Mais il est manifestement faux, que l'Armée Saxonne, prisonnière de guerre, soit entrée volontairement au service de Prusse, & c'est là une des fictions les plus hardies qu'on ait jamais osé mettre sous les yeux du Public, & qui repu-